

Bureau du 4 octobre 2004

Décision n° B-2004-2528

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'un immeuble situé 1, rue Boileau et appartenant à M. Gilles Vella**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de la réalisation de la piste cyclable longeant la nouvelle ligne de tramway Léa, la Communauté urbaine se propose d'acquérir l'immeuble situé 1, rue Boileau à Meyzieu et appartenant à monsieur Gilles Vella.

Il s'agit d'une maison et d'un terrain attenant, cédés libres de toute location ou occupation, d'une superficie de 995 mètres carrés cadastrés sous le numéro 120 de la section BX.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Communauté urbaine achèterait ce bien au prix de 240 000 €, admis par les services fiscaux ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis, relatif à l'acquisition de l'immeuble situé 1, rue Boileau à Meyzieu et appartenant à monsieur Gilles Vella.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 917 le 29 mars 2004 pour 172 000 €, qui fera l'objet d'un complément d'individualisation pour un montant de 1 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2004 - compte 213 800 - fonction 822, à hauteur de 240 000 € pour l'acquisition et de 3 300 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,